



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION

**DÉCISION N° DM-22-133
EN DATE DU 19 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SARL AEDA Spectacles, représentée par sa gérante, Madame Anouck Davies, dont le siège social est situé au 7 avenue Charbonniez – 02130 Fère en Tardenois, d'organiser un concert du groupe Paddy Sherlock Quartet, le samedi 14 mai 2022, dont le prix de cession est fixé à 2110 € (deux mille cent dix euros) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation de la manifestation « À l'occasion de la journée de l'Europe, Vincennes fête l'Irlande », le samedi 14 mai 2022 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL AEDA Spectacles, représentée par sa gérante, Madame Anouck Davies, dont le siège social est situé au 7 avenue Charbonniez – 02130 Fère en Tardenois, un contrat de cession pour l'organisation d'un concert du groupe Paddy Sherlock Quartet, le samedi 14 mai 2022, dont le prix de cession est fixé à 2110 € (deux mille cent dix euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220419-lmc1H9583H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/04/2022
Date de Publication : 19/04/2022